

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



79^e ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Genève, du 18 au 23 mai 2017

DECLARATION sur les sous-point 13.1 intitulé « Rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire » et 13.2 intitulé « Application du Règlement sanitaire international (2005) »

PILIER : Protéger la santé

POINT 13 : Urgences de santé publique : préparation et action

Genève, le 19 mai 2026

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration prononcée par la République Unie de Tanzanie au nom de la Région africaine et remercie le Secrétariat pour les documents relatifs à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005). Ces documents rappellent avec justesse que la sécurité sanitaire mondiale demeure une responsabilité collective exigeant solidarité, anticipation et coopération renforcée.

Le Burkina Faso réaffirme son attachement au RSI (2005), instrument essentiel pour prévenir, détecter et répondre efficacement aux urgences de santé publique. Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, humanitaires et épidémiques complexes, notre pays poursuit activement le renforcement de ses capacités nationales conformément aux exigences du RSI.

À cet égard, le Gouvernement a formalisé en 2024 le Point focal national RSI par décret et a conduit sa deuxième Évaluation externe conjointe, laquelle a permis l'élaboration du Plan d'action national pour la sécurité sanitaire 2025-2029. Cette dynamique a contribué à consolider l'approche « Une seule santé », à renforcer la surveillance basée sur les événements, les capacités de laboratoire, les formations en épidémiologie de terrain ainsi que la surveillance aux points d'entrée prioritaires.

Le Burkina Faso salue également la prolongation des recommandations permanentes relatives à la mpox et à la COVID-19, qui souligne la nécessité de maintenir des systèmes de surveillance intégrés, résilients et fondés sur les risques. Dans cette perspective, nous insistons sur l'importance d'un appui technique et financier accru aux pays en développement afin de garantir une mise en œuvre effective et équitable du RSI.

Malgré les divers défis, je voudrais souligner que la poursuite de la mise en œuvre du PANSS 2025-2029, le renforcement des ressources humaines qualifiées ainsi que la consolidation durable des capacités multisectorielles contribueront de manière significative au renforcement de la sécurité sanitaire nationale, régionale et mondiale, conformément aux objectifs du RSI (2005).

Le Burkina Faso demeure engagé à travailler avec l'OMS et l'ensemble des États Membres pour renforcer la sécurité sanitaire mondiale dans un esprit de coopération, de solidarité et de responsabilité partagée.

Je vous remercie.